



**SNES Martinique**

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses  
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43  
e-mail : [s3mar@snés.edu](mailto:s3mar@snés.edu)  
site Internet : [www.martinique.snés.edu](http://www.martinique.snés.edu)

CPPAP n° 0608 S 05185  
Dépôt légal L100-00 -528/2003  
Directeur de publication :  
Yvon JOSEPH-HENRI



**GREVE du 20 NOVEMBRE 2007**

**8h30 à la Maison des Syndicats**

**soyons nombreux,**

**sous la bannière du SNES et de la FSU**

**MUTATIONS**

**MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE**

Dates prévisionnelles d'ouverture du serveur SIAM  
pour saisir vos demandes :

**23 Novembre – 11 Décembre 2007**

Le SNES Martinique organise des **réunions  
d'informations** concernant les mutations :

**Les 21 Novembre et 5 décembre 2007,**

qui se dérouleront au siège du SNES, cité BON AIR

Afin de nous permettre de suivre plus efficacement votre dossier n'oubliez pas de nous faire parvenir **votre fiche syndicale** dûment remplie aussi bien pour les mutations que pour l'avancement d'échelon (CAPA prévue le 18 Décembre)

**EDITORIAL**

Le 7 novembre dernier, ce sont quelque 2278 signatures que le SNES au sein d'une délégation de la FSU et de contrats aidés a remises au recteur.

Pour autant, la situation nous apparaît loin d'être éclaircie : non seulement nous n'avons aucune nouvelle du nouveau contrat qui devrait remplacer l'ancien contrat des contrats aidés, mais il devient de plus en plus évident que les contrats aidés sont sacrifiés sur l'autel des manœuvres gouvernementales.

Pour le recteur, on ne renouvellera en principe qu'un contrat sur deux, et elle espère en sauver 2 sur 3 du fait des spécificités de la Martinique.

Néanmoins, pendant ce temps, on embauche pour honorer la rallonge de 51 contrats aidés débloqués par le ministère à la suite du cyclone Dean....mais on n'embauche pas les personnels qui sont restés sur le carreau à l'issue du non renouvellement d'environ 70

**SOMMAIRE**

|   |               |
|---|---------------|
| <b>Editorial</b>                                  | <b>Page 1</b> |
| <b>Sécurité ?!</b>                                | <b>Page 2</b> |
| <b>Sécurité : quelques rappels</b>                | <b>Page 3</b> |
| <b>Enseignements professionnels et techniques</b> | <b>Page 3</b> |
| <b>Cours pendant le Bac</b>                       | <b>Page 4</b> |
| <b>Consultants en ingénierie éducative...</b>     | <b>Page 4</b> |
| <b>Expression du SNES : habilitation</b>          | <b>Page 5</b> |
| <b>Liste complémentaire et expression du SNES</b> | <b>Page 5</b> |
| <b>Brèves</b>                                     | <b>Page 6</b> |
| <b>IUFM</b>                                       | <b>Page 6</b> |
| <b>Droit et Justice</b>                           | <b>Page 7</b> |
| <b>Heure Mensuelle d'Information syndicale</b>    | <b>Page 7</b> |
| <b>Commission administrative du 2/10/ 2007</b>    | <b>Page 8</b> |
| <b>Dean</b>                                       | <b>Page 8</b> |

d'entre eux<sup>1</sup>. Mieux, il semble que l'on recrute à tour de bras des personnels précaires (CES, CIS).

Il nous paraît finalement évident que ces personnels sous contrat aidé ne trouveront pas de travail : ils seront remplacés par d'autres !... L'escroquerie est tout de même forte puisque dès le début, l'ANPE savait que les conditions imposées pour le recrutement d'un personnel sous contrat aidé imposaient pour que son renouvellement soit possible, qu'il n'y ait pas d'interruption du contrat.

A côté de cette tragédie, nous trouvons aussi les contractuels qui s'amenuisent comme une peau de chagrin. Le SNES mène la bataille pour faire reconnaître leurs droits dans un contexte dont tout un chacun est capable de mesurer la difficulté. En même temps, la situation des Assistants d'Education AVSI présente des similitudes avec celle des personnels sous contrat aidé : nos jeunes étudiants découvrent 6 ans plus tard qu'ils ont simplement vieilli sans que cela ne leur serve en quoi que ce soit puisqu'on se contentera de les laisser au chômage à la fin de leur contrat pour en recruter d'autres... En somme, on voit apparaître des emplois kleenex, qui existaient déjà en réalité mais à une échelle moindre, et que peu de gens identifiaient comme tels.

Enfin, on voit se profiler une menace sérieuse sur le statut des copsy sur le point de basculer à la Région en même temps que leur statut risque de voler en éclats.

En ce qui concerne les enseignants et les CPE, c'est aussi le métier qui est visé à travers les attaques sur notre statut. Grâce à l'annualisation de nos horaires et à leur élargissement, à l'introduction de la polyvalence dans nos métiers, à l'autonomie des établissements sous couvert notamment du conseil pédagogique, à l'élargissement de nos horaires, c'est l'ensemble de l'édifice éducatif auquel nous sommes attachés qui s'écroule.

Alors que depuis 2003, le SNES Martinique lutte pour reconquérir les espaces perdus en s'interrogeant sur les possibilités de marquer des points, peu à peu la situation change. Jamais antérieurement, nous n'avons senti comme maintenant l'opportunité d'obliger le gouvernement à relâcher la pression qui pèse sur nos métiers. C'est une opportunité ... autant dire que rien n'est gagné si, tous ensemble, nous ne pesons pas sur les événements. C'est bien la raison pour laquelle le SNES Martinique a toujours considéré qu'il fallait construire cette année la mobilisation. Après la grève du 18 octobre – 35% de grévistes chez les enseignants en Martinique – **la grève du 20 novembre doit amplifier le mouvement.**

<sup>1</sup> Chiffres du rectorat. Sur 222 personnels sous contrat aidé, l'Etat n'autorisait le renouvellement que d'un sur deux ce qui correspondait à la mise au chômage de 111 personnels sous contrats aidés. La Région ayant décidé de faire un geste – mais à quelle hauteur ? – pour les personnels sous sa responsabilité, on peut comprendre que le chiffre primitif ait été adouci... mais pour un bref sursis puisqu'au plus tard au 31 janvier, les contrats se terminent.

Il en va de la responsabilité de chacun avec un élément supplémentaire à prendre en compte : faire grève est une chose. Mais il nous faut maintenant gagner la bataille médiatique. Il nous faut donc être nombreux dans la rue, sous la bannière du SNES, et plus largement de la FSU.

**Le 20 novembre à 8h30 soyons nombreux à la Maison des Syndicats, sous la bannière du SNES et de la FSU.**

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

## SECURITE ?!

Ce ne sont pas moins de 7 établissements recensés par le rectorat depuis un an qui possédaient de l'acide picrique solidifié. L'année dernière, le SNES Martinique avait saisi le recteur sur la présence d'acide picrique au lycée Joseph Pernock du Lorrain. Nous avons évoqué dans le bulletin ce problème rappelant que l'acide picrique du lycée Pernock pouvait faire sauter tout le bâtiment en cas de choc. A l'époque le recteur indiquait avoir saisi le préfet et nous assurait que l'affaire était close.

Las ! Nous avons découvert qu'il nous faudra attendre le mois de novembre que des artificiers viennent de France pour enlever cet acide picrique et faire exploser le tout...

Comme quoi la vie d'un homme, qu'il soit un élève ou un membre du personnel, ne vaut pas grand-chose.

Pour continuer sur le terrain de la sécurité, nous avons saisi le rectorat des conditions d'accueil des élèves et de fonctionnement du collège Georges Elisabeth (ex Trénelles) à Rivière Salée. Nos collègues avaient en effet fait grève pour dénoncer tout à la fois le fonctionnement du chef d'établissement et les problèmes majeurs de travail dans son enceinte.

Suite à l'audience que le recteur avait accordé au SNES, la venue du responsable sécurité du rectorat, Abel Bonheur, a été programmée. Le mardi 16, nos collègues ont fait le point sur ce qui ressortait de la sécurité calamiteuse dans le collège et fulminé contre le Conseil Général et le Rectorat qui se dédouanaient à peu de frais de cette insécurité. Nous avons donc annoncé l'exercice de notre droit de retrait. Pour le recteur, il n'y a pas danger imminent. Pour nous, il y a mise en danger de la vie des élèves. Si nous ne sommes pas entendus, nous gronderons plus fort.

Tout le monde sait en effet que les salles de physique, en tant que salles spécialisées ne peuvent être occupées que lors de cours de physique et chimie. Vouloir aussi imposer comme dans un autre établissement l'implantation de plus d'élèves qu'il n'y a de postes consiste à placer délibérément nos collègues en infraction – encore plus si la demande émane de l'inspecteur lui-même ! - . Or, dès lors que nous acceptons de nous placer dans l'illégalité, c'est nous qui endossons la responsabilité en cas d'accident. C'est encore la même

chose lorsque des cours ont lieu dans des salles trop petites, et pourvu d'une seule issue dès lors qu'elles reçoivent plus de 19 individus...

Le cyclone Dean a montré à quel point l'oubli des consignes élémentaires de sécurité peut avoir de conséquences. Profitons de ce rappel pour nous saisir de la question et faire avancer la conscience de tous sur ce sujet dans nos établissements : nous aurons au moins progressé un peu plus !

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

## SECURITE : QUELQUES RAPPELS

Si le problème lié à l'acide picrique est enfin en cours de traitement, cela ne doit en aucun cas occulter tous les autres. Il faut l'admettre, depuis Dean, un certain laxisme au niveau de la sécurité règne dans les collèges et les lycées.

Manque d'information ? Incompétence ? Volonté délibérée de nuire ? Nul ne le sait. Mais on peut être sûr que l'on tentera toujours de faire retomber la responsabilité sur un enseignant.

Les cas qui nous reviennent le plus fréquemment sont liés à la physique ou aux SVT. Dans ces deux secteurs, nous devons rappeler qu'il existe des règles de sécurité très strictes.

Que nous dit le guide de physique ? (Il en va de même pour les SVT) : « *Pour des raisons de sécurité et de présence de matériels fragiles et coûteux, aucune discipline autre que les sciences physiques ne doit être enseignée dans les salles de sciences physiques. Cette contrainte permet de grandes économies dans le fonctionnement des établissements en évitant les dégradations.*

*Pour les raisons qui précèdent, il est impératif que l'ensemble du bloc scientifique physique-chimie soit réservé aux professeurs, personnels de laboratoires et élèves qui pratiquent les sciences physiques.»*

Par conséquent, si dans l'une de ces salles spécialisées se déroule un autre enseignement que celui pour lequel elle est réservée, la responsabilité de l'enseignant peut être engagée. Il appartient donc à l'enseignant de se couvrir en faisant une remarque écrite au chef d'établissement lui signifiant qu'il a commis une erreur en lui affectant cette salle. (Inutile de préciser qu'il faut garder de ce courrier une trace datée et en envoyer une copie au SNES.) Nous rappelons qu'il appartient au chef d'établissement d'éviter les risques, de faire l'évaluation de ceux qui ne peuvent être évités et de combattre les risques à la source.

Que dit la loi ? Dans un établissement scolaire (EPLE) le chef d'établissement est notre supérieur hiérarchique et, de ce fait, il représente notre employeur. Pour fixer les idées, citons ici le code pénal : « *L'employeur qui a contribué à créer la situation ayant permis la réalisation*

*du dommage et n'a pas pris les mesures permettant de l'éviter, a commis une faute caractérisée au sens de l'article 121-3 du Code Pénal. »*

Rappelons maintenant les ordres de grandeurs des salles de cours et de TP : « *Salle de cours superficie : de l'ordre de 108 m<sup>2</sup> (12 m x 9 m) ; Salle de TP : la surface à prévoir est de l'ordre de 110 m<sup>2</sup> environ, 12 groupes de 2 élèves doivent pouvoir manipuler en même temps. Les douze paillasses « élèves » sont des tables de grandes dimensions (de l'ordre de 2,5 m x 0,80 m).* » (Source guide de physique)

Notons en outre qu'en travaux pratiques, deux impératifs sont incontournables car il y va de la responsabilité de l'enseignant : premièrement, ***jamais plus de 12 groupes***, deuxièmement ***jamais plus de 2 élèves par groupe***. Si vous devez manipuler et que vous voulez le faire sans que vos responsabilités civile et pénale soient engagées, vous ne devez pas accepter les élèves qui constitueraient, soit un treizième groupe, soit un troisième élève par groupe. C'est au chef d'établissement, lors de la mise en place des listes et des emplois du temps, qu'il appartient d'anticiper ces problèmes.

La sécurité n'est pas chose à prendre à la légère, et c'est en faisant respecter - pour nous et nos élèves - les règles élémentaires de sécurité que nous pourrions les inculquer à nos élèves.

**Thierry RENARD**  
**Enseignant en Physique Appliquée, Lycée ACAJOU 2**

## ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

### Rencontre avec le recteur

Réaménagement de la carte des enseignements professionnels et techniques : le SNES, le SNUEP au titre de leurs syndicats respectifs mais aussi au nom de la FSU ont participé à une réunion à l'initiative du recteur sur l'enseignement professionnel et technique. Pour le recteur, il s'agissait d'introduire une refonte de la carte de l'enseignement professionnel et technique. En soi et en l'état actuel de la réflexion, il n'y a pas forcément de quoi trouver à redire. D'autant que le discours du recteur met en avant l'idée de faire du technique et du professionnel des filières d'excellence, y compris en réduisant le cursus du bac pro de 4 à 3 ans pour les élèves brillants avec accès direct en BTS. Le ministère semble offrir à l'administration la possibilité de faire cette réforme avec beaucoup de liberté et le recteur se propose de tenir les syndicats informés de l'évolution de sa réflexion.

La première proposition du recteur consiste à tenter de décloisonner les filières des CAP pour éviter de donner à l'élève le sentiment de se retrouver déjà dans une filière qu'il connaîtra toute sa vie en regroupant plutôt des compétences communes à plusieurs métiers. Cela permet aussi de regrouper autour de techniques

similaires des enseignements qui déboucheraient sur des métiers différents et donc de retarder l'entrée dans une spécialisation professionnelle définitive. Cela devrait aussi permettre, en maintenant pour ces élèves une formation générale d'éviter la brutalité de l'apprentissage, d'autant que ce dernier ne semble guère donner de résultats suffisants en Martinique.

D'une manière un peu semblable mais sur un plan plus vaste, le recteur envisage de transformer les établissements en pôles d'activités réunies plutôt sur approche technique que sur un métier.

Cette réforme a été vendue avec brio par le recteur. Pour autant, nous restons circonspects : nous savons trop que les réformes de cette ampleur, risquent d'avoir des raisons d'être plus économiques que réellement scolaires... On voit en effet se profiler l'idée d'un regroupement de pôles techniques et professionnels. Nos craintes évidentes figurent dans le risque d'une mutualisation des moyens humains et en locaux. A nos collègues PLP du SNETAA qui évoquaient leur sentiment d'être à l'écart dans certains établissements, le recteur a vanté l'intérêt de travailler à côté de leur collègues des lycées techniques... à condition pour nous qu'on ne finisse pas par imposer la bivalence à nos collègues du technique !

Nous avons évoqué les raisons de notre prudence en soulignant notre défiance à l'égard d'une politique qui, de gouvernement en gouvernement, tente de nous mettre à nu et de privatiser la profession. Le SNES Martinique ne peut que se louer de la redynamisation d'une filière éducative à conditions que cela se fasse sans dommage pour le personnel ni pour les élèves, au contraire !

Enfin nous avons profité de l'occasion pour dénoncer le manque d'entretien, voire le délabrement des établissements d'enseignement professionnel et/ou technique, considérant qu'il ne saurait y avoir de réforme sans investissement fort de la collectivité en charge des établissements.

### **COURS PENDANT LE BAC...**

On se souvient que dans certaines disciplines l'inspection avait proposé aux collègues de plusieurs lycée de continuer leurs cours pendant le mois d'août pour prendre des élèves sur la configuration qui seraient la leur après le conseil de classe selon la section où ils étaient acceptés à la fin de l'année. Plusieurs établissements avaient refusé, d'autres non. En même temps, les échos que nous en avons retirés, étaient que les collègues avaient été plus ou moins roulés dans la farine, puisqu'ils n'avaient pas été réellement dispensés d'examen.

L'initiative nous semblait locale, pour lutter contre l'échec scolaire, jusqu'à ce que nous découvrions qu'il s'agissait d'une expérimentation conduite dans plusieurs académies. Quelle philosophie sinon que le

gouvernement, non content de rallonger notre temps de travail, cherche à nous faire assurer et la garde d'élèves difficiles, et la correction des examens en dépensant le moins possible !

Quel avenir prometteur ! Il convient donc d'être particulièrement vigilant sur toutes les promesses de lendemains enchanteurs....

### **CONSULTANT EN INGENIERIE EDUCATIVE...**

Il n'est interdit à personne de penser. La question de fond est de savoir la légitimité qui permet à un individu de se donner un titre. Le net regorge de publicités d'officines qui proposent à tout un chacun le diplôme bidon qu'il peut désirer... Du coup, certaines franchissent le pas et se décernent directement un titre d'autant plus fantaisiste qu'il est ronflant.

L'éducation regorge d'individus qui ont fui l'enseignement pour se réfugier sur les hauteurs d'un Aventin d'où ils peuvent sublimer leurs frustrations et leurs complexes d'infériorité, ou tout simplement se mettre à l'abri de la tempête. Nous pouvons d'ailleurs considérer que la ruine actuelle de l'école naît de cette prolifération d'apprentis sorciers qui, en France ou en Martinique, tentent de vendre de pseudo connaissances qui ne peuvent convaincre que les profanes de l'éducation. C'est ainsi que les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, se sont appuyés sur les travaux de faiseurs de miracles issus des fabuleuses « sciences de l'éducation ». Le résultat concret est édifiant : on teste aujourd'hui en CM2 les connaissances des élèves avec des tests de CE2 d'hier ; et rares sont les professeurs sur le terrain à considérer, comme certains sociologues à succès, que le « niveau monte ». Pourtant, si les miracles existaient en matière d'éducation, nous le saurions depuis le temps. A qui donc profitent les annonces de solutions merveilleuses sinon à ceux qui s'offrent des promotions sur le dos des enfants et des parents qu'on trompe ?

Dès lors que l'école s'effondre, il est tentant pour ces faiseurs de miracles de prétendre qu'ils ont les solutions pour la redresser. Mais que connaissent-ils de l'école ? A ceux qui prétendent, comme certains, proposer aux petits Martiniquais des humanités spécifiques, nous demandons de pratiquer d'abord leur métier avec honnêteté, sans favoritisme éhonté pour leurs proches du fait du poste d'autorité qu'ils occupent. Qu'ils se gardent aussi de vilipender les syndicats pour – comme des tyranneaux – se vanter d'être, auprès des plus précaires, des enseignants, les seuls à faire la pluie et le beau temps. Qu'ils se gardent enfin de tenter de terroriser des personnels qui, par leur catégorie, sont des fonctionnaires d'autorité, et, comme tels, disposent d'une certaine autonomie de réflexion et de comportement. La mégalomanie est décidément le défaut de bien des chefs, mais c'est un luxe que les enseignants de base ne peuvent se permettre.

Le SNES Martinique, comme tout vrai syndicat, agit de manière désintéressée pour le bien de tous. Voilà pourquoi il préfère faire confiance à ses syndiqués – l’immense majorité des enseignants de ce pays – pour faire des propositions : ils représentent à eux tous une quintessence de conscience professionnelle, parce qu’ils sont les fantassins de l’éducation, confrontés tous les jours aux difficultés réelles de l’enseignement, dans la continuité d’une école qui s’oppose à la notion sarkozienne de pseudo « rupture » libérale pour mieux décérébrer nos enfants. Après tout, le nationalisme idéologique n’est rien d’autre qu’une forme exacerbée de la droite : pas étonnant que les uns et les autres se rejoignent.

C’est un des axes de notre action. Ce n’est pas le seul. La lutte pour le service public, l’amélioration en parallèle de ce dernier – notamment en matière de sécurité ou de performance, la conduite d’une réflexion rigoureuse sur l’ouverture du monde et des marchés, sont d’autres axes forts de notre combat.

Cependant, depuis le 18 octobre, nous, nous sommes entrés dans une période active de luttes pour desserrer notre étreinte. L’époque est propice, nous devons la saisir : pour préserver notre outil de travail,

**tous en grève le 20 novembre avec pour perspective une multitude d’autres actions.**

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

#### **EXPRESSION DU SNES : HABILITATION**

*Vous trouverez ci-joint le courrier diffusé auprès des media suite à la conférence de presse qui s’est déroulée le mercredi 3 octobre 2007*

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de bien vouloir noter, suite à la conférence de presse du mercredi 3 octobre 2007 à la Maison des Syndicats donnée par le SE UNSA et le SNUIPP à laquelle participait un membre du bureau du SNES, que notre syndicat, comme n’importe quel autre, a des règles de fonctionnement.

Si le SNES n’a pas l’habitude de participer aux conférences de presse d’autres syndicats auxquelles il n’aurait pas été convié, ni de s’exprimer sur un champ d’action qui n’est a priori pas le sien, il dénonce toute tentative d’amalgame et de récupération de la force syndicale qu’il représente et rappelle à la presse comme il l’a déjà fait en mai dernier les membres dûment habilités à s’exprimer en son nom.

Sont habilités à s’exprimer au nom du SNES Martinique :

- **le secrétaire académique**, Yvon Joseph-Henri

- **les secrétaires académiques adjoints** : Madeleine Blamèble, Valérie Vertale, Françoise Paraquet et Régis Aubry
- **les membres du bureau**, lorsqu’ils ont été dûment mandatés par le secrétaire ou le bureau : Serge Baclet, Thierry Montanus, Christelle Rétory, Chantal Dupont, Thierry Renard membre du CESR, Marie-Pierre Renard.
- **Les responsables de catégorie** pour le secteur qu’ils représentent :
  - o Emploi (certifiés, agrégés, non titulaires) : Madeleine Blamèble
  - o Non titulaires : Valérie Vertale, Serge Baclet
  - o Presse : Chantal Dupont
  - o Action : Régis Aubry
  - o Passeport mobilité, contrats aidés : Françoise Paraquet
  - o CPE : Thierry Montanus, Marie-Pierre Renard
  - o Agrégés : Bernard Pontalier
  - o CUT : Christelle Retory
  - o COP : Frédérique Régis-Eliette
  - o IUFM : SW

En cas de doute, il suffit de contacter le secrétaire académique, toujours joignable. Nos communiqués et courriers d’information portent toujours l’en-tête du syndicat et sont signés du secrétaire académique ou d’un membre du secrétariat, sauf s’ils ont trait à un secteur particulier qui concerne un membre du bureau particulier, habilité à exprimer les positions du syndicat.

Avec nos remerciements anticipés,  
Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l’expression de nos salutations distinguées.

**Yvon JOSEPH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

#### **LISTE COMPLEMENTAIRE ET EXPRESSION DU SNES**

L’arrivée en Martinique d’un groupe de professeurs des écoles a déclenché une tempête à laquelle le SNES s’est, involontairement, trouvé mêlé.

Bien sûr, nous ne nous désintéressons pas des situations des uns et des autres, mais nous n’avons jamais été sollicités pour participer à une quelconque action ou conférence de presse commune. D’ailleurs, il n’est pas dans les habitudes du SNES de se mêler des affaires des autres syndicats, quand bien même ils appartiennent à la même fédération.

Toutefois, si nous avons à commenter cette situation, nous rappellerions que le ministère a fait une erreur en envoyant après la fermeture de la gestion des postes départementaux (ineat et exeat) un certain nombre de collègues. En même temps, force est de rappeler que les 50 personnels arrivés représentent des professeurs qui ont réussi au concours contrairement aux 18 sur liste complémentaire. Par contre, il est vrai que ces derniers

ont de grande chance d'être intégrés dès les mois de février – mars tant nos collègues sont épuisés et malades : il faut des remplaçants et l'on puise dans la liste complémentaire.

On peut comprendre que l'on tente de favoriser la réussite de 18 jeunes de la liste complémentaire. Pour autant, il nous semble qu'il aurait mieux fallu se battre, sur le long terme, sur les créations de postes tout comme sur la défense de nos statuts. Le risque existe que le rectorat refuse dorénavant l'instauration d'une liste complémentaire.

Si le SNES Martinique, bien malgré lui, s'est trouvé mêlé à cette affaire, qui a dégénéré lors d'une conférence de presse, c'est parce qu'on y a alors découvert l'expression d'une camarade du SNES, qui s'est présentée comme « membre du bureau du SNES », « ancienne secrétaire de la FSU »...laissant entendre qu'elle représenterait l'instance officielle de notre syndicat.

Pour la seconde fois depuis le début l'année, le SNES Martinique a dû rappeler à la presse qui était habilité à parler en son nom. Le SNES Martinique a dû rappeler qu'il a des instances décisionnelles et un fonctionnement démocratiquement organisé.

Tout individu a évidemment le droit de s'exprimer à titre individuel, comme il l'entend, même s'il ne s'agit que de mégalomanie. Mais au beau milieu de la mobilisation, travailler à brouiller l'action et le message du SNES est tout simplement scandaleux.

**Yvon JOSPEH-HENRI**  
**Secrétaire académique du SNES Martinique**

## BREVES

- **Enseignement artistique**

8000 heures disponibles en heures supplémentaires dans l'académie.

- **Foire aux journées de solidarité.**

Un courrier du recteur - dixit un chef d'établissement - conseillera de les placer au début des vacances de carnaval...Certains chefs d'établissement font des contorsions pour persuader leurs troupes que les journées de solidarité sont déjà passées ! Ni vu ni connu, pas d'histoire, circulez, il n'y a rien à voir !

- **Conseil pédagogique :**

Opposition maintenue du SNES Martinique vis-à-vis d'une structure qui prépare l'autonomie des établissements, et contourne les représentants du personnel dûment élus, par la désignation de ses membres à la discrétion du chef d'établissement.

- **Contrats Aidés : réunion le 21 novembre**

- **Tonton Fillon face aux grèves :**

« Même pas peur » ! Pouvait-il dire autre chose ? Un autre « droit dans ses bottes », Alain Juppé, a aussi connu

l'absence de peur face à la rue. On sait ce qu'il est advenu de lui !

- **Grève du 18 octobre : 35 % de grévistes chez les profs.**

La grève du 18 octobre a permis de relever, en Martinique, un taux de 35 % de grévistes chez les professeurs. Ce n'est pas rien lorsqu'on sait que plusieurs syndicats de la FSU n'appelaient pas à la grève et que, même au national, il n'y avait que 7 académies environ à appeler à la mobilisation.

Ce taux démontre une fois de plus une mobilisation des collègues bien supérieure à la moyenne nationale. Nous devons cependant faire mieux si nous voulons desserrer l'étau du gouvernement.

Ce résultat est d'autant plus intéressant que les personnels sous contrats aidés n'étaient pas appelés à faire grève par le collectif FSU. A ceux qui s'en étonnent, faut-il rappeler qu'une bataille se gagne si elle est bien conduite ? Cette grève n'était qu'un épiphénomène pour cette catégorie de personnels qui risquent d'être bientôt chômeurs et conduisent une lutte parallèle afin de ne pas être perdus dans le flot.

- **AVSI :**

**Assemblée générale mercredi 14 novembre** à l'appel du collectif. Là aussi, mobilisation à prévoir !

- **Pétitions contrats aidés :**

2278 signatures à la remise des documents ! Depuis ce chiffre est passé à 2300 et augmente peu à peu. La délégation a demandé au recteur de transmettre les pétitions au ministre en insistant sur plusieurs points : situation dégradée du marché du travail en Martinique et taux de chômage élevé ; paralysie des établissements sans ces personnels en milieu d'année scolaire ; non respect des contrats du fait de l'absence de formation. Les membres de la délégation ont toutefois été frappés du ton plutôt sombre du recteur, preuve qu'il nous faut accentuer la pression tout au long des semaines à venir.

Nous ont manqué – sauf erreur de notre part – les pétitions des Anses d'Arlet, du Carbet, du Diamant, du collège du Marin, du lycée Montgérald au Marin, du collège du Vauclin, de ceux de Saint Pierre, de Sainte Anne, des Terres Sainville, des lycée Joseph Gaillard, Centre Sud, du lycée de Bellefontaine.

## IUFM

### Actions

Le SNES est intervenu lors du dernier CA de l'IUFM du 05 octobre et auprès de la direction sur de nombreux points touchant les usagers (affectation tardive, conseiller pédagogique (CP) non nommé, paie non versée). Les réponses ont toutes été bienveillantes, nous promettant qu'il serait fait encore mieux l'année prochaine. Il n'empêche, nous ne pouvons accepter que nos jeunes collègues n'aient connaissance de leur affectation qu'un jour avant la rentrée, qu'ils n'aient toujours pas de CP en

octobre et que de surcroît, leur paie leur ne leur soit versée dans les temps.

### **Intégration**

Le directeur de l'UAG était présent lors du dernier CA. Le dossier semble au point mort mais nous restons vigilants. Il ne serait pas admissible que l'intégration de l'IUFM se fasse en marche forcée, sans consultation des usagers ni des formateurs. Nous avons rappelé notre détermination à ce que l'IUFM puisse continuer à fonctionner en toute indépendance et que les représentants des personnels soient présents lors des séances préparatoires à cette intégration.

### **Elections**

Les élections des usagers pour le CA et le CSP ont eu lieu le 23 octobre dernier à l'IUFM de Martinique. La FSU tient à féliciter les votants pour leur participation (24%). Même si ce chiffre peut paraître très faible, il est à relativiser avec la moyenne nationale des IUFM qui est encore plus faible.

La FSU remporte un siège sur deux au CSP de l'IUFM :

Est élue **Isabelle AMAYA**, PLC2 Anglais

La FSU, pour la première fois, remporte deux sièges sur trois au CA de l'IUFM :

Sont élus **Ayékinam LOFERME**, PE2 et **Jean-Marc BALMY**, CPE2.

Vous pouvez les interpellier sur le site de l'IUFM concernant toute question que vous aimeriez voir traiter aussi bien lors du CSP que de la CA de l'IUFM.

La FSU vous remercie de votre confiance. Nous vous tiendrons informés des comptes rendus des différents conseils sur le site : <http://www.martinique.snes.edu>, rubrique IUFM.

**SW**

**Responsable secteur IUFM**

### **Droit et Justice ...**

Lors de l'audience du jeudi 27 septembre, nous avons reposé au recteur le problème, pour nous, de notre collègue du collège de Rivière Salée, exclu l'année dernière pendant plusieurs mois de son établissement puis réintégré après une « réunion de conciliation ». Suspender un collègue sur les bases de l'article de loi sur laquelle le chef d'établissement prétend s'appuyer suppose qu'il représente un danger pour la communauté scolaire. Si tel est le cas, qu'est-ce qui a changé pour qu'on le réintègre ?

Le DRRH se retranche derrière les propos que le collègue aurait prononcé à l'encontre d'un autre...en faisant abstraction et du fait que les propos que l'on tient ne peuvent se détacher du lieu, de la personne qui les tient, de leur caractère imagé ou réellement dangereux, du fait qu'une plainte au commissariat n'avait donné lieu à aucune suite...

Pour sa part, le SNES considère que la sanction que constitue une exclusion de l'établissement était disproportionnée au regard même des faits. Elle tentait de discréditer un collègue contre lequel il n'y avait rien et qui, s'il avait eu la fragilité qu'on prétendait lui attribuer, aurait en effet été totalement déstabilisé par son exclusion.

Nous continuerons donc à réclamer que son honneur soit lavé. D'ailleurs, s'il y avait le moindre reproche contre lui, pourquoi n'est-il pas conduit devant une commission disciplinaire où nous aurions à statuer sur son cas ? Le rectorat craint sans doute le ridicule. Il tue pourtant moins que l'injustice. Et puis, cette situation ne laisserait-elle pas penser que certains cherchent à protéger un chef d'établissement ? Si l'on veut enfin tordre le coup à ce climat de rumeurs sur des réseaux internes et externes au rectorat, peut-être conviendrait-il de faire preuve de rigueur, de clarté et d'une justice sans défaut : tout le monde en profiterait !

**Yvon JOSEPH-HENRI**

**Secrétaire académique du SNES Martinique**

### **HEURE MENSUELLE D'INFORMATION SYNDICALE**

Chaque collègue a le droit de participer à une heure d'information syndicale mensuelle et sans perte de traitement dans son établissement.

Le responsable du S1 doit avertir par courrier au moins une semaine à l'avance le chef d'établissement, de la tenue de cette réunion. Il peut inviter le secrétaire du S3 ou un membre du secrétariat à y participer. Il n'est pas nécessaire d'écrire un ordre du jour.

Le texte de référence précise que la réunion ne doit pas porter atteinte « au bon fonctionnement du service » : se pose dès lors le problème d'avertir les élèves. La situation est différente selon que l'on est au lycée face le plus souvent à des élèves majeurs ou en collège où il faut gérer des mineurs. Soyons très prudents.

L'horaire est négocié avec l'administration pour assurer à la fois une bonne participation des collègues et éviter les problèmes de surveillance des élèves. Il ne faut toutefois pas céder aux pressions du chef d'établissement qui préconise l'après midi où peu de collègues travaillent. En effet, il convient de choisir une heure où le maximum de collègues peut être touchés car cette heure permet aux collègues de se retrouver pour échanger, évoquer les problèmes rencontrés, préparer un conseil d'administration.

Prenons donc le temps de nous arrêter pour y participer. Trop souvent, notre conscience professionnelle prend le dessus et nous préférons assurer notre cours pour éviter du retard dans le programme. Une réunion où participent peu de collègues peut décourager le responsable de la section.

Utilisons notre heure d'information, le plus régulièrement possible : c'est encore un droit qui ne nous est pas retiré !

**Françoise PARACLET**  
**Secrétaire adjointe du SNES Martinique**

## COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MARDI 2 OCTOBRE 2007

La Commission Administrative (CA) du SNES s'est réunie le mardi 2 octobre.

L'ordre du jour était :

- le bilan de la rentrée scolaire
- et les perspectives de l'année en terme d'action.

Les collègues présents représentant leur établissement avaient déjà participé à la réunion de bureau élargi du mercredi 12 septembre, et ont estimé qu'il était inutile de revenir sur les problèmes posés par les suppressions de postes, les collègues sur plusieurs établissements, sur des SEGPA, et l'immense désarroi des non titulaires au chômage.

Concernant la rentrée scolaire, nous avons décidé d'insister sur 2 points :

- les décrets De Robien
- et l'accompagnement éducatif

L'abrogation des décrets De Robien a entraîné une diversité de difficultés quant aux heures de 1<sup>ère</sup> chaire. La rentrée scolaire étant déjà préparée avant cette abrogation, il avait été prévu que les heures de 1<sup>ère</sup> chaire seraient transformées en heures supplémentaires. Le SNES s'est battu lors des FMPA de juin/juillet 2007 pour que les 26 postes supprimés du fait des décrets soient restitués au moins en BMP. Cela a été fait à la marge par l'administration... Les chefs d'Établissements n'étant pas toujours au courant de cette abrogation (!!!) ont eu des difficultés concernant les emplois du temps. **Il est donc important que chaque collègue fasse attention à bien vérifier son VS afin que les heures supplémentaires soient bien payées par l'administration.**

L'accompagnement éducatif a suscité beaucoup de commentaires. En effet, il s'agit d'aider les élèves en difficultés, le soir entre 16 heures et 18 heures. Cet accompagnement éducatif doit se faire sur la base du volontariat des enseignants (**Travailler plus pour gagner plus !!!**), mais rien n'empêche les établissements de faire appel à des personnes sans aucun lien avec l'Éducation et sans aucune garantie de qualification, pour occuper les enfants sans véritablement préciser s'il s'agit de soutien, d'animation, de garderie ...

Dans un contexte de difficultés sociales grandissantes, il nous paraît important de donner toutes leurs chances aux enfants en grandes difficultés. Par ailleurs, il nous semble tout aussi important que nos statuts soient respectés, et que l'école française ne ressemble pas à ce que l'on trouve chez les anglo-saxons, à savoir une présence hebdomadaire d'environ 30 heures des enseignants dans les établissements scolaires, avec des tâches aussi

diversifiées que les tâches administratives, voire la surveillance des élèves...

Concernant l'action, le débat a tourné autour de la grève du 18 octobre. L'année scolaire a été présentée par le secrétaire académique comme l'une des plus difficiles dans la mesure où le gouvernement est en train de faire rentrer le privé partout, notamment à l'école. **Les suppressions de postes et la réforme des statuts des fonctionnaires sont des sujets trop lourds, et c'est pour cela que le SNES appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation à cesser le travail le jeudi 18 octobre.**

La CA s'est terminée par l'annonce de la présence en Martinique du Secrétaire National du SNU- CLIAS (syndicat national des collectivités territoriales au sein de la FSU).

**Valérie VERTALE-LORiot**  
**Secrétaire adjointe du SNES Martinique**

## DEAN

*Le crédit social des Fonctionnaires vient en aide aux Fonctionnaires de la Martinique victimes du cyclone Dean.*

L'association Crédit Social des Fonctionnaires apporte son soutien à toutes celles et tous ceux qui ont une mission de service public et qui ont été victimes du cyclone Dean.

Un prêt spécial cyclone **au taux de 1 % \*** remboursable sur 24 mois leur est spécialement destiné. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2007. Sans justificatif.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901 créée en 1955 par des fonctionnaires afin de prendre en compte leur situation particulière. Sa vocation est de permettre aux agents des services publics d'avoir accès à des solutions optimales en matière de crédit, d'assurance et d'épargne.

C'est la défense de leurs intérêts qui est au centre de l'action du CSF depuis plus de 50 ans.

**Contacts : Loïc MARQUET - Cathy EREPMOC - 0596 63 08 67**

Pour aider ses adhérents, la MGEN a mis en place un système de solidarité complet et diversifié comprenant :

- l'aide exceptionnelle
- le prêt social
- l'avance spéciale
- le prêt service (la MGEN prend à sa charge 2,2 points du taux d'intérêt)
- le prêt premier toit
- le prêt installation MGEN
- la solidarité au niveau national
- les participations aux frais de séjour en maisons de retraite MGEN

Pour plus d'informations contacter la section locale MGEN.

**Thierry RENARD Trésorier Académique**